

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~

**OBJET** : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de Plateau d'Hauteville

Séance du 22 février 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire  
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BORGEOT  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI  
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 21 présents et 8 pouvoirs**

**VU** la délibération n°2022-081 en date du 24 mai 2022, autorisant le lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie.

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre du projet de construction d'une caserne de gendarmerie sur Plateau d'Hauteville, un avis de concours a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 17 Juin 2022.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 22/07/2022 à 12H00

Le Jury de concours s'est réuni le 29 Septembre 2022 afin d'examiner les candidatures et formuler un avis motivé sur celles-ci.

Par décision du Pouvoir Adjudicateur du 29 Septembre 2022, les trois candidats admis à concourir ont été désignés :

- EQUIPE N°1 DELERS & ASSOCIES
- EQUIPE N°13 NOUS
- EQUIPE N°21 DLAA GILLET LEVY ARCHITECTES

Le dossier de concours à destination des 3 candidats admis à concourir a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html> le 11/10/2022 avec comme date limite de remise des prestations fixée au 20 Décembre 2022 à 12h00.

Le Jury de concours s'est réuni le 26 Janvier 2023 afin d'évaluer les prestations des candidats, vérifier la conformité au regard du règlement du concours, classer et émettre un avis motivé au vu de l'ensemble des critères énoncés et rappelés ci-dessous :

1. Qualité du projet : Qualité de l'expression architecturale et paysagère, qualité urbaine du projet et intégration dans le site en adéquation avec les règles d'urbanisme.
2. Fonctionnement du projet dans le respect du programme : organisation fonctionnelle, gestion des accès, prise en compte de l'exploitation/maintenance.
3. Économie du projet : compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

Suite au Jury, le représentant du Pouvoir adjudicateur a désigné comme lauréat le candidat classé premier par le Jury soit le groupement DELERS & ASSOCIES.

Conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables a été engagé avec le lauréat.

A l'issue des auditions/négociations du 02/02/2023, le lauréat a déposé une nouvelle proposition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE au groupement DELERS & ASSOCIES pour un montant définitif d'honoraires fixé à 400 800 euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire), basé sur l'enveloppe prévisionnelle des travaux du projet remis en phase concours s'élevant à 3 380 000,00 euros HT. Ce dernier montant sera validé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD) sans modification du montant des honoraires

#### **Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie au groupement DELERS & ASSOCIES pour un montant définitif d'honoraires fixé à 400 800 Euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire).

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20230222-DE-2023-02-19-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2023  
Date de réception préfecture : 06/03/2023